



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 AOUT 2015 / VI**

Le 6 août 2015, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Dieuze à 20 h 00 sous la présidence de M. Fernand LORMANT, maire.

Etaient présents : Mme Herbin – M. Benoist – Mme Obellianne – M. Matthias, adjoints – Mme Bau - MM. Esselin - Wagner – Rechenmann – Mme Lonardi – M. Mirgon – Mme Calvet - MM. Meunier - Mottin - Lang - Mme Reschwein – M. Sasso – Mme Maurice – M. Hocquel.

M. François donne procuration à M. Lormant – Mme Scherrer donne procuration à M. Mottin – Mme Raymond donne procuration à Mme Herbin – M. Bolardi donne procuration à M. Benoist

Excusés : Mmes Mouchot - Henry – Duresse - Ritter.

~~~~~

Monsieur le Maire salue l'assemblée et passe à l'ordre du jour :

15/VI/56 Vente Cercle mixte de garnison à la SARL ALCHIMIE

15/VI/57 Vente Mess Officiers au Colonel Luc FRINGANT

~~~~~

Point n° 15/VI/56 : VENTE CERCLE MIXTE DE GARNISON A LA SARL ALCHIMIE

Le Conseil municipal,
entendu son président,
considérant l'acquisition par la Ville de Dieuze à l'euro symbolique du bâtiment « Cercle mixte de garnison » sis 137 rue SAI Alix Princesse Napoléon le 17 décembre 2014,

considérant le projet d'installation de la Société OPEN EDGE dans ce bâtiment,

VU la délibération n° 15/III/28 du 9 avril 2015 autorisant la cession du bâtiment « Cercle mixte de garnison » cadastré S 15 n° 15 rue SAI La Princesse Alix Napoléon d'une surface de 75 a 50 ca à l'euro symbolique à la SARL ALCHIMIE sise 14 rue principale à 57660 VAHL-EBERSING – gérant M. SKIBA Alain,

VU l'acquisition par le Colonel Luc FRINGANT, en accord avec M. SKIBA, selon PVA n° 825D, d'une partie de terrain supplémentaire pour réaliser un parking,

VU le projet de création d'un fab lab,

VU le transfert de siège des sociétés ALCHIMIE et OPEN EDGE,

VU la valeur ajoutée pour la commune en matière d'emploi,

VU la participation au projet du lycée/collège Charles Hermite,

VU la valeur vénale estimée du bien à 270.000 € par le Service des Domaines,

après délibération

- autorise la cession du bâtiment « Cercle mixte de garnison » cadastré S 15 n° 37/1 rue SAI La Princesse Alix Napoléon d'une surface de 71 a 41 ca, à l'euro symbolique, à la SARL ALCHIMIE sise 14 rue principale à 57660 VAHL-EBERSING – gérant M. SKIBA Alain, majorée des frais de notaire assurés par la Ville.

- autorise le maire à signer l'acte authentique à intervenir – rédaction Me Philippe SOHLER, notaire à Dieuze. Frais d'acte à charge du preneur.
- sollicite la restriction du droit de disposer et le transfert au nouveau propriétaire de la clause de complément de prix différé.

Voté à l'unanimité.

Point n° 15/VI/57 : VENTE MESS OFFICIERS AU COLONEL LUC FRINGANT

Le Conseil municipal,
entendu son président,
considérant l'acquisition par la Ville de Dieuze à l'euro symbolique du bâtiment « Cercle des Officiers » sis 40 rue SAI Alix Princesse Napoléon le 17 décembre 2014,
considérant le projet d'installation du Colonel Luc FRINGANT dans ce bâtiment, conforme à l'acte de cession de l'Etat à la Ville,
VU la délibération n° 15/III/27 du 9 avril 2015 autorisant la cession du bâtiment « Cercle des Officiers » cadastré S 14 n° 15 rue SAI La Princesse Alix Napoléon d'une surface de 15 a 53 ca à l'euro symbolique au Colonel Luc FRINGANT,
VU l'acquisition par le Colonel Luc FRINGANT, en accord avec M. SKIBA, selon PVA n° 825D, d'une partie de terrain supplémentaire pour réaliser un parking,
VU le projet de création d'équipement culturel avec vocation de centre de la mémoire militaire à Dieuze,
VU le projet de création de « Cercle des Anciens du XIII »,
VU le projet d'accueil d'artistes en résidence,
VU la valeur vénale estimée du bien à 200.000 € par le Service des Domaines,

après délibération

- autorise la cession du bâtiment « Cercle des Officiers » cadastré S 14 n° 15 rue SAI La Princesse Alix Napoléon d'une surface de 15 a 53 ca et la parcelle cadastrée S 15 n° 38/1 de 4 a 09 ca, à l'euro symbolique, au Colonel Luc FRINGANT, majorés des frais de notaire assurés par la Ville.
- autorise le maire à signer l'acte authentique à intervenir – rédaction Me Philippe SOHLER, notaire à Dieuze. Frais d'acte à charge du preneur.
- sollicite la restriction du droit de disposer et le transfert au nouveau propriétaire de la clause de complément de prix différé.

Délibéré – 5 votes contre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 20 h 20.

Le maire,

Sylviane HERBIN

Paul BENOIST

Laurence OBELLIANNE

Richard MATTHIAS

Claudine BAU

Christophe ESSELIN

Jean-Marie WAGNER

Michel RECHENMANN

Agnès LONARDI

Jonathan MIRGON

Stéphanie CALVET

Patrick MEUNIER

Bernard MOTTIN

Jérôme LANG

Sylvie RESCHWEIN

Dominique SASSO

Estelle MAURICE

Daniel HOCQUEL